

Initiative populaire fédérale «De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech)»

Réalisation du retrait conditionnel

1. L'initiative populaire fédérale du 6 septembre 2011 «De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech)»¹ est retirée.
2. Par déclaration du 1^{er} juillet 2013², le comité d'initiative avait informé la Chancellerie fédérale qu'il retirerait son initiative, par une décision prise à la majorité nécessaire, à condition que le contre-projet indirect à l'initiative, à savoir la modification du 21 juin 2013³ de la loi sur l'énergie (LEne), ne soit pas rejeté en votation populaire.
3. Le délai référendaire s'appliquant à la modification du 21 juin 2013 de la loi sur l'énergie (LEne) a expiré le 24 octobre 2013 sans avoir été utilisé. Le retrait conditionnel de l'initiative populaire prend ainsi effet (art. 73a, al. 3, let. a, LDP⁴).

25 octobre 2013

Chancellerie fédérale

¹ FF **2011** 6935

² FF **2013** 4901

³ FF **2013** 4883

⁴ Loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (LDP; RS **161.1**).